

[Text]

Dr. Willard: The Research and Statistics Division worked out a random sample basis and the regional directors follow this; so that you have, for instance, one file in twenty drawn, that type of thing. By this means, in a 10 per cent sample, there would be a larger number of files drawn. We started off with a 5 per cent sample and, as I have indicated, we have been gradually increasing the size to the point where, this coming year, we want to have 10 per cent.

We thought, because there was a jump in the amount of overpayments in 1970 and because the benefits were being greatly increased in 1971, that the sample for the year 1971 should be higher, and that is why we have raised it to 10 per cent. But the evidence that we now have indicates that, of the applications that were put in this year—and they are the ones that I am reporting on now, they are the sample of the applicants who put their applications in during the first six months of this year—the payments that are going to this group have jumped from \$263.5 million in 1969-70 to \$532.6 million in 1971-72.

In other words, we are more than doubling the amount of money that is going to this group and the number of pensioners has jumped from 777,000 in April, 1969 to 902,000 in April, 1971; so that we are dealing with more people, we are paying more money, and yet we have this downward trend in the number of overpayments.

Mr. Cullen: Mr. Chairman, I think that points out what we have said about this generation, that 99 per cent of the people are honest. While I was going through my paper today, I saw there that there is another generation, and I am not sure whether it is ours or the one behind us, and that there is more shoplifting contemplated for this Christmas than we have ever known before this Christmas than we have ever known before. Maybe this generation and the one that comes after ours could learn something from the generation that we have been discussing here this morning.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Willard, mon collègue de Labelle, M. Dupras, vous a demandé s'il y avait des personnes qui bénéficiaient de pensions de sécurité de la vieillesse qui n'avaient pas reçu le montant supplémentaire auquel ils avaient droit selon la loi. Je vais me permettre de vous faire une suggestion. Une situation se présente surtout dans les milieux ruraux: un couple a une grande maison et en loue la moitié ou quelques pièces. Ces personnes là, lorsqu'elles rendent compte du loyer, vont très rarement déduire, comme dépense, l'amortissement auquel elles ont droit. Si ces personnes touchent un loyer, de \$50, \$55 ou \$60 par mois, elles vont rapporter comme revenu \$720, moins les taxes et les frais d'assurance qu'elles payent. Très rarement, vont-elles invoquer comme dépense l'amortissement. C'est très important. Je me suis aperçu que dans environ 99.5 p.100 des cas qu'on m'a soumis, on n'avait pas invoqué l'amortissement comme dépense. A titre de suggestion pour votre livre relatif à la manière dont on doit remplir la formule, vous devriez indiquer en lettres moulées que les propriétaires ont le droit d'invoquer l'amortissement comme dépense.

• 0955

The Chairman: Mr. Clermont, your question deals with the method of the means test, and how they arrive at this payment.

[Interpretation]

M. Willard: La division de la recherche et de la statistique a établi un système d'échantillonnage au hasard et les directeurs régionaux s'y conforment; on tire au hasard, par exemple, un dossier sur vingt etc.; de cette façon, dans un échantillon de 10 p. 100 il y aurait un plus grand nombre de dossiers qui auraient été pris au hasard. Nous avons commencé par un échantillon de 5 p. 100, et comme je l'ai indiqué, nous avons augmenté progressivement cette proportion pour atteindre 10 p. 100 l'année prochaine.

Nous avons pensé, puisqu'il y avait eu accroissement des paiements en trop au cours de 1970, et puisque les prestations avaient beaucoup augmenté au cours de l'année 1971, qu'il faudrait aussi augmenter l'échantillonnage pour 1971, et c'est l'explication de ces 10 p. 100. Mais d'après ce que nous avons en main à l'heure actuelle, d'après le nombre de demandes qui ont été présentées au cours de cette année jusqu'à maintenant il s'agit de prestataires qui ont présenté leur demande au cours des six premiers mois de cette année, les paiements qui devront être faits à ces groupes sont passés de 263.5 millions de dollars en 1969-1970 à 532.6 millions de dollars en 1971-72.

En d'autres termes, les sommes que nous fournissons à ce groupe ont plus que doublé. Le nombre de personnes touchant une pension est passé de 777,000 en 1969 à 902,000 en avril 1971. Par conséquent, nous nous occupons de plus de personnes, nous accordons plus d'argent et cependant il y a diminution du nombre de paiements en trop.

M. Cullen: Monsieur le président, ceci confirme ce que nous avons prédit pour cette génération, à savoir que 99 p. 100 des gens sont honnêtes. En lisant les journaux aujourd'hui je me suis rendu compte qu'il y a une autre génération, et je ne suis pas sûr que ce soit la nôtre ou celle qui nous succèdera, mais je pense qu'il y a plus de vols à l'étalage pour Noël qu'il n'y en a jamais eu auparavant. Peut-être que notre génération et celle qui viendra après pourrait en prendre exemple sur la génération dont nous avons parlé ce matin.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Willard, my colleague from Labelle, Mr. Dupras, has asked you if there were old-aged pensioners who did not receive the supplementary amount to which they were by law entitled. I have a representation to make; this happens especially in the rural environments: a couple has a big house and does rent half or a few rooms. These people, when they report the rent, seldom deduct the depreciation to which they are entitled. If they receive a rent of \$50, \$55 or \$60 a month, they have to declare a revenue of \$720, less taxes and insurance they have to pay. Very few declare their depreciation costs as expenditures. This is very important. I studied several forms and noticed that 99.5 per cent of those people did not indicate their depreciation costs. I would like to suggest that you explain to them very clearly in your booklet that they are entitled to declare their depreciation costs as expenditures.

Le président: Monsieur Clermont, votre question concerne l'enquête sur les moyens de subsistance dont dépend le paiement.